

Une inénarrable (ténébreuse) affaire de banc d'église à Charlesbourg en 1821

Pierre Chartrand

Volume 15, Number 3, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66122ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chartrand, P. (2010). Une inénarrable (ténébreuse) affaire de banc d'église à Charlesbourg en 1821. *Histoire Québec*, 15(3), 13–18.

Une inénarrable¹ (ténébreuse) affaire de banc d'église à Charlesbourg en 1821

par Pierre Chartrand

Pierre Chartrand a travaillé durant plusieurs années en Afrique, avec l'ACDI (Agence canadienne de développement international). Il a enseigné notamment en Tunisie, en Côte d'Ivoire et, pendant cinq ans, en Mauritanie, à l'École nationale d'administration de Nouakchott. Il rédige présentement deux autres articles sur la famille Lindsay, intitulés provisoirement : Les cinq filles du greffier William Lindsay Jr et Robert-Noël Lindsay : un fils rebelle ou illégitime? L'auteur a déjà publié dans notre magazine un article intitulé Un Oiseau blanc qui volait avec du plomb dans l'aile. (volume 11, numéro 3, 2006)

L'auteur de cet article appartient à la famille Lindsay par sa grand-mère maternelle, Marie-Louise (Louisa) Lindsay (1866-1944), née à l'Île Verte, qui, le 7 novembre 1893, épouse Alexandre Préfontaine (1861-1934). Le couple aura huit enfants, dont Marguerite (1898-1990), née à l'Isle-Verte, et qui, le 10 août 1927, à Saint-Vincent-de-Paul, épouse Donat Chartrand (1905-1959).

Charlesbourg

En 1821, l'église actuelle n'a pas encore été construite. Le curé Charles Boucher de Boucherville n'a aucune crédibilité aux yeux de ses ouailles pour entreprendre un tel chantier. Ce sera son successeur, l'abbé Antoine Bédard, qui mettra le projet en branle mais les travaux proprement dits ne débiteront qu'en 1827. Ce dernier a un atout majeur dans son jeu : il est natif de Charlesbourg et semble jouir, à ce titre, de la confiance de ses paroissiens. Le gros œuvre terminé, l'église sera consacrée le 25 mai 1830 par M^{gr} Joseph Signay, alors coadjuteur de l'évêque Bernard-Claude Panet; la première messe y est célébrée, après plusieurs différends, le 29 du mois suivant, par le vicaire Pascal Pouliot.

Or, c'est dans l'ancienne église Saint-Charles-Borromée que le greffier de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada veut acquérir un banc appartenant aux Jésuites. Pour lui? Non. William

Lindsay, d'origine écossaise, est protestant, presbytérien et reconnu comme tel aussi bien par la bourgeoisie britannique que canadienne de Québec. Il a récemment emménagé à Charlesbourg avec sa famille. Il s'est en effet porté acquéreur d'une propriété trois ans plus tôt, en 1818, quittant vraisemblablement la résidence qu'il occupait depuis plusieurs années au 8 de la rue des Remparts à Québec.²

Ce banc d'église, il le réclame pour son épouse, Marie-Anne (MaryAnn) Melvin et pour ses filles qui professent, écrit-il, « la religion catholique romaine. » Il a déjà adressé en ce sens une demande au curé de sa nouvelle paroisse. Mais celui-ci, semble-t-il, aurait refusé de s'impliquer dans une possible querelle de juridiction en évitant de répondre à la requête du greffier. Il choisit plutôt de se défaire d'une affaire qui risque de devenir embarrassante. Tel Ponce Pilate, il préfère s'en laver les mains.

Ce curé, Lindsay le connaît bien pourtant. Charles-Marie Boucher de Boucherville – qui appartient à la noblesse et à l'une des familles les plus en vue de la Nouvelle-France – n'avait-il pas, alors qu'il était vicaire à la cathédrale de Québec, célébré le mariage de deux des filles de William Jr, Mary et Harriet, qui avaient convolé en justes noces avec des membres de la grande bourgeoisie canadienne de la ville? La première avait épousé, le 4 octobre 1813, Guillaume Henri Lemoine Despins et la seconde, le 7 février 1814, Louis Laurent Olivier Fleury de la Gorgendière. Mary et Harriet, comme tous les enfants du couple, avaient pourtant été baptisées à leur naissance dans la religion presbytérienne, mais elles furent sans doute élevées par leur mère dans la foi catholique.

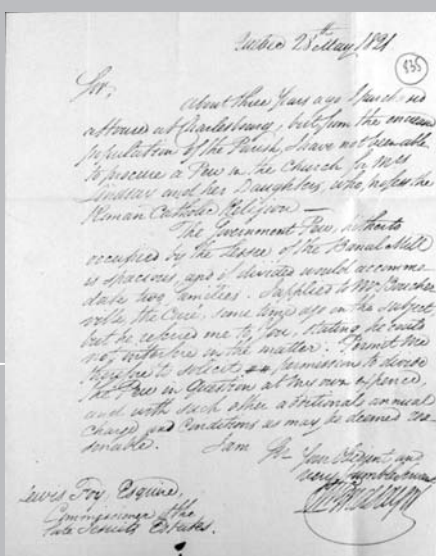
Le 23 juillet 1807, Charles-Marie Boucher de Boucherville avait aussi baptisé Marie-Louise Perrault – fille de Jean-Olivier Perrault, écuyer et avocat, et de Marie-Louise Taschereau – qui,

le 1^{er} octobre 1827, à Sainte-Marie de Beauce, allait devenir la première épouse du notaire Errol-Boyd Lindsay, l'un des fils de William Lindsay Jr.



Église St. Andrew, Québec.

(Source : http://www.patrimoine-religieux.com/patrimoine_fr.asp?no=19047)



Lettre de William Lindsay, habitant de Charlesbourg, à Lewis Foy, écuyer et membre de la Commission responsable de l'administration des biens des Jésuites, qui demande de pouvoir occuper un banc de l'église de la paroisse de Charlesbourg qui appartient à l'Ordre des Jésuites. - 28 mai 1821. (Source : BAnQ, Pistard, Lindsay, Fonds ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S66,SS5,SSS5,D835, 03Q_E21S66S3_SSS5_D0835_0001)

La première lettre

Vraisemblablement, le courant ne passe pas entre le curé et ce nouveau paroissien. Parce qu'il est protestant et reconnu comme tel? C'est possible. Mais surtout sans doute parce que Charles-Marie Boucher de Boucherville ne voulait pas court-circuiter l'organisme britannique qui était chargé de gérer les biens des Jésuites. Aussi, à la suggestion même de ce dernier, Lindsay va-t-il se donner les moyens de réussir en expédiant, en date du 28 mai 1821, une première lettre officielle à Lewis Foy, écuyer, membre de la Commission responsable de l'administration des biens des Jésuites; il demande donc de bien vouloir intervenir afin que son épouse et ses filles puissent assister, de leur propre banc, aux offices religieux dans l'église Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg. Font alors partie de cette Commission en plus de Lewis Foy : l'honorable H. W. Ryland, l'honorable W. B. Cottman, l'honorable William Smith, John Stewart, écuyer, et John Ready.

Difficile aujourd'hui, croyons-nous, même pour un jeune catholique pratiquant, de se faire une juste idée de cette démarche. Réclamer l'obtention d'un banc d'église pour soi et sa famille, à l'heure où les églises sont vides, n'a plus aucun sens. Mais, à l'époque, c'était en échange d'espèces sonnantes et trébuchantes que certains notables de la paroisse pouvaient se porter acquéreurs d'un tel espace pour assister en famille aux différents offices religieux.

C'est le conseil de fabrique qui offrait ou vendait certains de ces bancs. Par exemple, le donateur du terrain de l'église pouvait jouir d'un gratuit pour lui et sa famille, alors que les autres étaient vendus aux enchères ou pour un prix fixe, parfois adjugés à chaque année, parfois obtenus pour la vie durant de l'acheteur. Il arrivait même qu'on se fît enterrer, sous son propre banc, sous le plancher de la nef, qu'il fallait alors lever et reposer³.

Les biens des Jésuites

Pendant le régime français, les Jésuites reçurent d'importantes propriétés et de vastes seigneuries – dont celle qui nous concerne, dès 1626, nommée Notre-Dame-des-Anges – qu'ils ont administrées et utilisées, entre autres, à des fins éducatives pendant de nombreuses années. Mais, en cette année 1821, les biens des Jésuites sont gérés par une Commission spéciale. En effet, « Après la Conquête, la propriété de ces biens passe à la Grande-Bretagne, qui les conserve de 1763 à 1800, moment où meurt le dernier jésuite canadien. En 1831, Londres les remet au Bas-Canada. En 1838, les évêques catholiques, conformément aux désirs des donateurs, commencent à réclamer, sans succès, la propriété du patrimoine des Jésuites. »⁴

C'est par l'Acte de Québec de 1774⁵ que les communautés religieuses perdent les droits sur les biens leur appartenant. De fait, une restriction les affecte jusqu'à ce qu'on « soit mieux renseigné

sur leur véritable état et qu'on sache jusqu'à quel point elles sont nécessaires au libre exercice de la religion de Rome. » L'article VIII de l'Acte de Québec révèle que « Les sujets Canadiens de Sa Majesté (les ordres Religieux exceptés) jouiront de toutes leurs possessions, &c. (?) et que dans toutes affaires en litige ils auront recours aux lois du Canada pour être décidées... Il est aussi Établi par la susdite autorité, que tous les sujets Canadiens de Sa Majesté en ladite province de Québec, (les Ordres Religieux et Communautés seulement exceptés) pourront aussi tenir leurs propriétés et possessions, et en jouir, ensemble de tous les usages et coutumes qui les concernent, ... »

Si l'on porte attention à la lettre qu'il expédie à Lewis Foy le 28 mai 1821, William Lindsay veut se porter acquéreur d'un banc, mais pas de n'importe lequel. Il revendique celui qui appartenait aux Jésuites, vacant donc disponible, qu'il considère comme étant assez grand pour accommoder deux familles. Il se propose même, si nécessaire, d'effectuer à ses frais certains travaux. Mais la Commission semble avoir ignoré sa demande.

La seconde lettre

Constatant que sa première lettre n'a pas apporté les fruits escomptés, Lindsay se voit contraint de revenir à la charge; à la date du 27 août de la même année, il adresse cette fois sa demande à Herman Witsius Ryland, qui a déjà occupé, entre 1810 et 1812, les fonctions de tré-

27th August 1821

Sir,

In consequence of your wish that I should state my ideas relating to the Government of the Parish Church of Notre Dame des Anges at Charlesbourg, and to denote which requested by permission of the Commissioners; I now again to add, that the same question is now enough to accommodate two families, and should Mr. Lindsay see no objection he permits to sit in it, and I think that may be necessary shall be done at my expense. or should any dues to the Church accrue from their occupying part of it, I am very willing

Yours truly
Wm Lindsay

to pay them.

Mr. Lindsay, by the way, is recently returned from Charlesbourg, and will I am persuaded coincide with the directions of the Commissioners in this subject.

I have the honour to be
Sir,
Your obedt &
very humble servant
H. W. Ryland

Lettre de William Lindsay, habitant de Charlesbourg, à Herman Witsius Ryland, écuyer et secrétaire du gouverneur, qui demande de pouvoir occuper un banc de l'église de la paroisse de Charlesbourg qui appartient à l'Ordre des Jésuites. - 27 août 1821. (Source : BAnQ, Pistard, Lindsay, Fonds ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S64,SS5,SSS5,D836, 03Q_E21S66SS3_SSS5_D0836_0001 et 03Q_E21S66SS3_SSS5_D0836_0002)

sorier puis de secrétaire de la Commission des biens des Jésuites et qui, en 1821, est toujours membre de ladite Commission. Ryland est un personnage important de l'administration du Bas-Canada. Il fut, entre autres, greffier du Conseil exécutif, - et, à ce titre, il a dû croiser à maintes reprises le chemin de Lindsay -, ancien secrétaire civil et conseiller de James Henry Craig, gouverneur du Haut et du Bas-Canada du 29 août 1807 jusqu'au 31 mai 1811. Ryland s'était fait, et pour cause, une très mauvaise réputation dans les milieux catholiques et francophones du Québec.⁶

L'habitant de Charlesbourg exploite à peu de choses près les mêmes arguments qu'il a déjà utilisés dans son premier courrier. Cette fois-ci, Ryland prête une oreille attentive à la demande de

son collègue. Lindsay obtient donc l'assentiment de la Commission.

William Lindsay et Marianne Melvin ont eu dix enfants, cinq garçons et cinq filles. Or, en 1821, deux filles seulement ne sont pas encore mariées : Susannah Mary et Maria Margaret. Ce sont elles qui, dans l'esprit de leur père, accompagneront leur mère à l'église. Y sera-t-il parfois lui-même présent à leurs côtés? On n'en sait rien. Mais quand il mourra en 1834, il aura droit à un service funèbre et sera inhumé à l'intérieur de l'église Saint-Charles-Borromée.

Commissioners Office
Quebec, 29th August 1821

Sir

The Commissioners for managing the Estates heretofore belonging to the late order of Jesuits having had under consideration your request that Mrs Lindsay, and her daughters may be permitted to make use of the Bur formerly belonging to the late order of Jesuits in the Church at Charlesbourg I am directed to inform you of their ready acquiescence in this request reserving however the right of any other determination on this subject which it may be judged necessary to adopt

Yours faithfully
George Ryland

hereafter

I am Sir
Your most obed^t humble serv^t
George Ryland
Secy

Lettre de George Ryland (secrétaire de la commission responsable de l'administration des biens des Jésuites) à un destinataire inconnu qui permet, au nom de la Commission, à Lindsay et ses filles de faire usage du banc de l'église de la paroisse de Charlesbourg qui appartient à l'Ordre des Jésuites. - 29 août 1821. (Source : BAnQ, Pistard, Lindsay, Fonds ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S66,SS5,SSS5,D837)

Quelques précisions sur William Lindsay Jr

Mais qui est cet homme qui se voit dans l'obligation de réclamer de l'aide presque à cor et à cri pour occuper un banc dans une église catholique? Il s'agit de William Lindsay qui, en 1821, jouit déjà d'un prestige certain car il est une personnalité fort connue de la ville de Québec.

Né en Écosse autour de 1761, il est arrivé à l'adolescence au Canada avec son père⁷ dont il portait les mêmes nom et prénom, vraisemblablement en 1773, soit deux ans avant le Siège de Québec par Montgomery et Arnold. William va grandir dans le milieu des riches marchands anglais de Québec. Il sera lui-même marchand, officier de milice – il gravira plusieurs échelons de l'armée : enseigne en 1790, nommé lieutenant en 1795, capitaine en 1805 et major en 1812 –, fonctionnaire, juge de paix, secrétaire et trésorier de la Trinity House (Maison de la Trinité) de Québec. C'est en 1805, le 25 mars, que le Parlement du Bas-Canada adoptait l'acte qui donna naissance à la Trinity House de Québec. La nouvelle corporation avait, entre autres, le pouvoir de réglementer le pilotage sur le Saint-Laurent, de poser des bouées et d'ériger des phares aux endroits dangereux. Hamilton Findlay en fut le premier greffier ou secrétaire. Cependant, il ne demeura en fonction que quelques mois et fut remplacé par William Lindsay, le premier secrétaire attitré qui conserva cette fonction pendant de très longues années. Son fils, Robert-Noël,

Commissioners Office
1st September 1821

Sir

The Commissioners for managing the Estates heretofore belonging to the late order of Jesuits having had under consideration your request that Mrs Lindsay and her Daughters may be permitted to make use of the Bur in the Church at Charlesbourg belonging to the late order, I am directed to inform you that the Board readily accede to this request, subject reserving however the right of any future determination on this subject which it may be judged necessary to adopt

Deux autres lettres viennent compléter le dossier

La première, datée du 29 août 1821, est rédigée par George Ryland (probablement le fils de Herman, âgé de 21 ans à l'époque), le secrétaire de la Commission chargée d'administrer les biens des Jésuites; elle est adressée à un correspondant anonyme et elle vient confirmer que M. Lindsay a bel et bien obtenu satisfaction.

La seconde, non signée, datée du 1^{er} septembre 1821, est adressée à William Lindsay lui-même. Elle confirme qu'il pourra bien faire usage du banc, appartenant à l'Ordre des Jésuites, dans l'église Saint-Charles-Borromée de la paroisse de Charlesbourg.

Copie d'une lettre de la commission responsable de l'administration des biens des Jésuites (non signée) adressée à W. Lindsay, habitant de Charlesbourg, lui signifiant qu'il peut faire usage du banc de l'église de la paroisse de Charlesbourg qui appartient à l'Ordre des Jésuites. - 1^{er} septembre 1821. (Source : BAnQ, Pistard, Lindsay, Fonds ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S66,SS5,SSS5,D838)

passa pratiquement toute sa vie à l'emploi de la Trinity House, à Québec d'abord pendant quelques années et ensuite à l'Île-Verte comme gardien de phare de 1828 à 1867.

William Robert Lindsay⁸ ou William Lindsay Jr – c'est ainsi qu'il signe habituellement son nom, sans doute pour se démarquer d'un des membres de sa famille que les historiens nommeront William Lindsay Sr (bien que ce dernier n'ait jamais utilisé cette manière de procéder), devient rapidement un personnage incontournable du Bas-Canada. Le 17 juin 1790 à l'église presbytérienne St. Andrews de Québec, il avait épousé Marianne Melvin, fille de John Melvin, marchand et de Marie Anne Rousseau – qui lui donnera au moins neuf enfants, le dixième étant probablement un enfant illégitime. Il meurt à Québec le 11 janvier 1834, mais c'est à Charlesbourg, dans l'église de la paroisse Saint-Charles-Borromée qu'il est inhumé trois jours plus tard. A-t-il, à un moment de sa vie, renoncé solennellement à la religion qu'il professait? Personne ne semble le savoir.

Une dernière question

Où était situé dans l'église le banc que réclama Lindsay? L'acte de décès de Marianne Melvin Lindsay apporte, croyons-nous, certains éclaircissements. Décédée à Québec le 31 août 1844, elle fut inhumée à Charlesbourg le 3 septembre suivant. Or, dans l'acte de décès, sous la signature du curé Pierre Roy, il est fait mention qu'elle fut inhumée

« dans la nef de l'église sous les bancs numéros un & deux de la seconde rangée côté de l'épître. » Elle était âgée de soixante-quinze ans et cinq mois. On peut supposer qu'elle y a rejoint son mari, William Jr, qui était décédé dix ans plus tôt et inhumé « dans l'église », sans autre précision.

En octobre 2007, une récente visite guidée à l'intérieur de l'église de Charlesbourg – avec comme guide Émilie Deschêne que je tiens sincèrement à remercier ici – m'aura permis de vérifier qu'aucun ex-voto rappelant la mémoire de William Lindsay Jr et de son épouse n'a été apposé sur un mur ou sur un banc de la nef.

Apostille

En l'église Saint-Charles-Borromée, existe une stèle funéraire commémorant la vie de George M. Muir sur laquelle on retrouve l'inscription suivante : « Ici repose le corps de George M. Muir, Chevalier de Saint-Grégoire le Grand, décédé le 7 juillet 1882, âgé de 75 ans. Il a passé en faisant le bien. » George Muir, tout comme William Lindsay, a été inhumé dans la nef de l'église. Il fut, entre autres, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et greffier de l'Assemblée législative. Il avait épousé le 28 mai 1833 en la Basilique Notre-Dame de Québec Sophie Place, fille de Thomas Place et de Sophia Melvin. Bien que nous ne possédions pas encore une preuve irréfutable de parenté, on peut affirmer sans trop de risque de



Cette oeuvre nous permet d'apercevoir, au travers des branches, le clocher de la première église. (Source : Aquarelle de James Patterson Cockburn, 1830)



Façade illuminée de l'église Saint-Charles-Borromée, située au 747, boulevard Louis XIV, dans l'arrondissement de Charlesbourg, à Québec. (Source :

<http://www.capitale.gouv.qc.ca/realisations/mises-lumiere/mise-en-lumiere-de-l-eglise-de-1.html>)

se tromper que Sophia Melvin et Mary Ann Melvin étaient sœurs.⁹ Ce qui ferait de William Lindsay Jr et de George Manly Muir des beaux-frères. Sophie Place et Sophia Melvin, sa mère, ont aussi été inhumées à l'intérieur de l'église. Ainsi que Léon Place, fils de Thomas et de Sophie Place, décédé à l'âge de 19 ans.

Lors du décès de George, deux membres de la famille Lindsay sont présents : Errol-Boyd Lindsay et son fils Charles-Perrault Lindsay; et au décès de Sophie,

est présent Lionel Saint-Georges Lindsay, prêtre et chanoine, fils de William Burns Lindsay et petit-fils de William Burns Lindsay Jr. Notons qu'un des

enfants de William Lindsay Jr se prénommait Thomas-Place en l'honneur de son parrain.⁹

Notes

¹ Au sens de : « *qui est d'une bizarrerie extraordinaire.* » Voir *Le Petit Robert*.

² Recensement paroissial de 1818, Archives de la paroisse de Notre-Dame de Québec, accessible sur le site de BANQ. Auparavant, William Lindsay Jr aurait habité dans la Basse-Ville, probablement au 13 de la rue Notre-Dame avant de déménager au 5, rue Saint-Pierre, puis au 8, rue des Remparts.

³ COUILLARD, Gaston, *Inhumations dans la crypte des églises – St-Charles-Borromée de Charlesbourg*, document dactylographié, 51 pages, novembre 2007. On y retrouve une liste de toutes les personnes qui furent inhumées dans les différentes églises, la date du décès de chacune et quelques détails de l'inhumation et des liens de parenté. Les coûts pour une inhumation dans l'église ne sont pas à la portée de toutes les bourses, nous dit l'auteur : les frais encourus par une inhumation à l'intérieur de l'église sont cinq fois plus élevés qu'à l'extérieur, dans le cimetière. Pourtant, à Charlesbourg, plusieurs fermiers ou membres de la famille (épouse, fils ou fille), choisissent l'option d'une inhumation dans l'église. On peut donc considérer ces fermiers de Charlesbourg comme des hommes à l'aise, sinon prospères, du moins dans leur village.)

⁴ <http://thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0004126>

⁵ www.tlfg.ulaval.ca/axl/amnord/cndconst_ActedeQuebec_1774.htm

⁶ Voir sur le site de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca l'article qui le concerne. Et, surtout, le lecteur lira avec avantage le long article que lui consacre James A. Lambert, dans le *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*. Selon Lambert, le gouverneur Lord Dalhousie, au début des années 1820, « envisagea de remplacer par un seul commissaire toute la commission des biens des Jésuites, sur laquelle Ryland exerçait, en qualité de commissaire, de secrétaire et de trésorier, une influence politique et administrative. »

⁷ Ce fait qui semblait reconnu jusqu'ici par un grand nombre d'historiens et de généalogistes, même par Yvon Thériault, auteur de l'article consacré à Lindsay dans le DBC, est aujourd'hui remis en cause par des membres de la famille Lindsay qui ont poursuivi leurs recherches généalogiques jusqu'en Écosse. William Lindsay Sr ne serait pas le père de William Lindsay Jr. Ce serait l'un de ses oncles. Mes propres recherches tendraient à confirmer cette assertion.

⁸ Ce double prénom ne semble pas avoir déjà été utilisé par William Lindsay lui-même. On le trouve cependant sous la plume d'Edith Le Moyne White, dans son livre *Le Moyne des Pins : genealogy from 1655 to 1930*, Lévis, Québec, 1930, 110 pages. Elle note, à la page 22 : "William Henri Le Moine (...) was married at Quebec, the 4th of October 1813 to Mary Lindsay, daughter of William Robert Lindsay". Ce second prénom n'apparaît pourtant pas dans l'acte de mariage dans lequel le curé a préféré écrire *Guillaume* plutôt que *William*, ni à l'intérieur du contrat de mariage établi par le notaire Têtu, le 2 octobre 1813. On le retrouve aussi sous la plume de Marie Louise LeMoine des Pins dans un article intitulé : « Castel Beau-Pré, Le Manoir Lemoine des Pins à Château-Richer, dans lequel elle écrit : « Deux ans avant de se fixer définitivement à Château-Richer, W.-Henri LeMoine avait épousé le 4 octobre 1813, à Québec, Mary Lindsay, fille de William Robert Lindsay, Greffier de l'Assemblée Législative; un descendant des Comtes Lindsay de Crawford, une des plus nobles et des plus anciennes familles d'Écosse... ». Voir l'excellent site de Joseph Lemoine à l'adresse : www.freepages.genealogy.rootsweb.com/Lemoine/references.htm

⁹ Lors du mariage de Robert Melvil et de Marie Anne Lemoine le 5 mars 1804 dans la cathédrale anglicane de Québec, William Lindsay Jr assiste à la cérémonie. Le recteur Jehosaphat Mountain écrit : « ... en présence de William Lindsay Brother-in-Law & Subrogé Tuteur (en français) to Robert Melvin. » Ce qui prouve hors de tout doute que l'épouse de William Jr, MaryAnn Melvin est bien la sœur de Robert Melvin et la fille de John Melvin, écossais et marchand de Québec, et de Marianne Rousseau.